



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Justine RAMAEKERS demeurant Avenue des Cerfs 22 à 4031 Angleur.

Le terrain concerné est situé Rue Grandfosse, 45 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°611R.

La demande vise les travaux suivants : extension / transformation d'une habitation :

- création d'une annexe à l'avant du bâtiment

- suppression de la toiture à versants du volume principal au profit d'une toiture plate

- application d'un crépi sur isolant sur le volume principal et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

-Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieure à 5,00m ;

-l'emprise bâtie devrait être de maximum 100m² ;

-la surface réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle ;

-la modification du niveau du terrain naturel dans les zones de recul minimum latérales ;

-la hauteur sous gouttière des murs gouttereaux ;

-les toitures plates ;

-La toiture plate du volume principal n'est aménagée en toiture-terrasse ou toiture-végétale ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande permet les travaux suivants :

-la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2024 au 30 août 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be